



Saint Paulet de Caisson le 25 Avril 2025

Chers adhérents et sympathisants,

Lors du dernier semestre 2024, l'ONF a établi le nouveau Plan d'Aménagement concernant la Forêt de Valbonne, plan qui s'étalera sur les vingt prochaines années.

Terre d'Avenir, étant membre du Comité de Massif, a eu l'opportunité de réviser et corriger ce document en y apportant sa réflexion et ses corrections sur les erreurs et omissions relevées. Elle en a fait part à l'ONF avant que ce document ne soit envoyé aux instances dirigeantes.

Le 17 décembre 2024, l'ONF a convoqué une réunion de Comité de Massif pour présenter, très succinctement, sa version définitive du Plan d'Aménagement. Il nous a semblé que rien n'avait été changé, (hormis quelques détails mineurs et les surfaces de parcelles que nous avons corrigées), par rapport à leur toute première version présentée en juillet 2024.

Aucune de nos demandes ne semble donc avoir été prise en compte.

Fin 2024 l'ONF a envoyé son Plan d'Aménagement dans le circuit de validation officiel qui se termine par la signature du ministre.

Le 23 janvier 2025 Terre d'Avenir a envoyé un courrier expliquant les nombreuses omissions de l'ONF :

- De nombreuses surfaces de parcelles étaient fausses.
- Un habitat prioritaire de la Directive Habitat avait été entièrement oublié.
- L'inventaire des arbres remarquables n'était pas cité.
- La largeur des cloisonnements ne respectait pas les consignes du guide Pratic' sol.
- Les hêtres de Rodières n'étaient ni mentionnés, ni cartographiés ni même envisagés dans cet aménagement.

Notre courrier a été envoyé au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, au Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) région Occitanie, à la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), à la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM),) à l'ONF Hérault Gard, au Conseil régional Occitanie, au Conseil départemental du Gard, à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, de même qu'aux maires des communes de Carsan, Cornillon, Issirac, Saint Alexandre, Saint Christol de Rodières, Saint Gervais, Saint Julien de Peyrolas, Saint Laurent de Carnols, Saint Michel d'Euzet, Salazac et Saint-Paulet de Caisson.

Depuis nous avons fait part à l'ONF de notre désir d'obtenir une copie de ce plan finalisé, ce qui nous a malheureusement et à plusieurs reprises, été refusé, l'ONF n'étant pas autorisé à le communiquer actuellement.

Dès que ce document sera en notre possession, nous ne manquerons pas de vous le faire parvenir accompagné de notre analyse. Toutefois il est possible qu'il ne soit rendu public qu'après la validation ministérielle, ce qui pourrait prendre "un certain temps"...

Terre d'Avenir vous remercie pour votre soutien et votre implication dans la protection de la Forêt de Valbonne.

La Présidente de Terre d'Avenir,
Laure Palmas

Association Terre d'Avenir, 15 Promenade Saint Paul, 30130 Saint-Paulet-de-Caisson

Site internet : www.ville-saintpauletdcaisson.fr/terredavenir